



Mehaigne Village aux Artistes

Méandres rebelles

Festival thématique dédié aux arts plastiques

Les 23 et 24 mai 2020

APPEL AUX ARTISTES

Une **invitation aux artistes** est lancée !

Une invitation à **créer**, à **exposer** dans le cadre du festival "**Mehaigne, Village aux Artistes**" sur le **thème** choisi pour ce festival : *Méandres rebelles*

Et aussi une invitation à **partager** ses expériences et sa démarche tant avec les habitants et le public qu'avec les autres artistes (éventuellement en proposant des **démonstrations**, participatives ou non). Car **Mehaigne, Village aux Artistes** veut aussi être l'occasion d'échanger sur le travail d'artiste, sur le pourquoi et le comment de la création, sur le rôle de l'art dans notre environnement et dans la société...

Mehaigne, Village aux Artistes, un festival thématique dédié aux arts plastiques, avec :

- des expositions chez les habitants, dedans et/ou dehors (dans les maisons, dans les garages ou les étables, dans les jardins ou les cours...), de créations d'artistes d'ici et d'ailleurs,
- des exposition(s) collective(s) par des écoles d'art, des ateliers créatifs...
- des démonstrations par des artistes,
- des projets d'expérimentations créatives par les habitants,
- des activités participatives, pédagogiques et ludiques,
- des animations festives et conviviales.

...où **rencontres, échanges et convivialité** sont au cœur de la fête.

Méandres rebelles

Un thème inspiré par quelques caractéristiques du village :

Charmant village du centre de l'entité d'Eghezée, Mehaigne doit son nom à la rivière qui le traverse de part en part, bien qu'elle prenne sa source en amont, dans le village de Saint-Denis.

Ses grandes bâtisses ; fermes en carré et anciens moulins témoignent de son riche passé historique et surtout agricole. Son église, bâtie au XIX^{ème} siècle trône fièrement au milieu du village.

Avec un peu plus de 600 habitants, son histoire a toujours été marquée par une riche vie collective. Mehaigne est un village dynamique ; on aime s'y réunir, monter des projets, communiquer et faire la fête.

Ces cinquante dernières années ont ainsi vu s'épanouir différents projets ; le Clos Copain, installé dans l'ancien moulin Renise était un lieu dédié au développement de la créativité, fin des années 80, des habitants renouaient ensemble une maison de village pour créer « le Maillon », l'installation du chanteur Jofroi dans le village n'était pas étrangère à cette impulsion de créer un lieu convivial d'échange et de projets culturels, un relais qu'a pris l'asbl « Les gens de Mehaigne » qui jusqu'il y a peu, a mis toute son énergie à proposer des projets reliant les habitants et s'est battue pour obtenir la réhabilitation de l'ancien presbytère en lieu de rassemblement du village, projet qui se concrétise aujourd'hui.

C'est une véritable lutte également que celle qui avait été menée par des habitants pour rouvrir une école de village, aujourd'hui elle accueille 90 élèves et ne cesse de se développer.

Si très souvent, la Mehaigne sortait de son lit et inondait les champs et prairies alentours, on la dénommait alors « la méchante ». Serait-ce elle qui ait pu donner à ses habitants leur magnifique côté « rebelle » qui se marque parfois quand il s'agit de défendre les intérêts collectifs ? A Mehaigne, quand il s'agit de créer du lien et de donner du sens, on ne lâche rien !

Les créations seront exposées **chez les habitants, dedans ou dehors.**

Les artistes qui souhaitent réfléchir à l'**intégration** de leur choix d'œuvre ou de leur création pour le festival en fonction d'un lieu sont vivement encouragés à le faire.

Pour participer en tant qu'artiste :

Délai Manifestez-vous dès que possible (même si votre proposition n'est pas encore aboutie), au plus tard **pour le 6 novembre 2019.**

Envoyez votre proposition (description : idée, titre(s) éventuel(s), format(s), techniques ou matériaux, image(s) ou croquis ou image d'un autre travail représentatif...) au Centre culturel d'Eghezée : laurence.garot@ecrin.be ou Ecrin, 5, rue de la Gare à 5310 Eghezée. Un formulaire d'inscription est disponible.

! Si vous souhaitez réfléchir votre proposition en fonction des lieux et espaces, prenez contact au plus vite et avant le 15 septembre 2019 afin que l'on puisse éventuellement organiser un rendez-vous collectif pour découvrir des lieux au début de l'automne...

Conditions de participation pour les artistes

Les artistes ont toute liberté de s'approprier et d'interpréter comme ils l'entendent le thème « Méandres rebelles » et de le décliner, quelle que soit la discipline (sculpture, peinture, assemblage, céramique, dessin, gravure, photographie, création numérique, intervention dans l'espace...) ou approche (sous l'angle du matériau, du support, de la couleur, de la composition, de la technique, du sujet, du symbole, du procédé de création...)

Les créations peuvent être image, point de vue, émotion, jeu, constat, interrogation, appel... Elles peuvent donner à sentir, être un clin d'œil ou susciter réflexion et débat...

Elles peuvent être figuratives ou abstraites. Elles peuvent être expressions traditionnelles ou contemporaines.

Elles peuvent être œuvres mobiles ou installations ; elles peuvent aussi être éphémères ou évolutives...

Elles peuvent aussi s'élaborer sur base de la réalité du village ; mais ce n'est pas une obligation.

Les moyens financiers du projet "Village aux Artistes" sont malheureusement encore limités. Il n'y a donc pas de défraiement ou de rémunération prévu(e) pour les artistes. Il n'y a pas non plus de prix (il ne s'agit pas d'un concours).

Cependant divers soutiens financiers sont et seront sollicités. En fonction des réponses à ces demandes, il est possible que l'on puisse dégager un petit budget pour les matériaux de certaines créations ou installations in situ, éphémères ou non récupérables par l'artiste.

L'assurance des œuvres sera prise en charge par les organisateurs.

Si des œuvres exposées sont vendues, aucune commission ne sera due aux organisateurs.

Sélection éventuelle des propositions artistiques

En fonction du nombre de propositions artistiques qui parviendront au Centre culturel d'Eghezée et des possibilités d'exposition dans le village, une sélection des propositions pourrait être nécessaire. Cette sélection sera faite pour la fin de l'année 2019.

Priorité sera donnée aux démarches collectives (écoles d'art, académies des Beaux Arts, CEC...) ainsi qu'aux artistes directement invités par un habitant de Mehaigne et à ceux habitant le village (aucun autre critère géographique ne sera pris en considération).

Pour les autres propositions, les critères qui guideront la sélection seront :

- la pertinence et l'originalité de la proposition par rapport au thème,
- le fait que la proposition représente une approche ou une technique pas ou peu représentée dans les autres propositions,
- les lieux possibles pour la proposition, sachant que plus de lieux sont disponibles en extérieur

Par ailleurs, un des objectifs du festival "Village aux Artistes" est de faire une place aux expressions contemporaines souvent moins connues.

Si vous avez des questions, des idées, des remarques, nous sommes à votre écoute !

La Commission Arts Plastiques d'Ecrin, Centre culturel d'Eghezée

Contact : ECRIN - Centre culturel - rue de la Gare, 5 - 5310 EGHEZEE
laurence.garot@ecrin.be ou 081/51.06.35 (ligne directe) ou 081/51.06.36 (secrétariat d'Ecrin)

Mehaigne Village aux Artistes

Méandres rebelles

Festival thématique dédié aux arts plastiques

Les 23 et 24 mai 2020

Appel aux artistes – Formulaire de proposition à participation

Nom :

Prénom :

Adresse courrier :

Adresse mail :

Téléphone :

Description : idée, titre(s) éventuel(s) :

Format(s) :

Techniques ou matériaux :

Image(s) ou croquis ou image d'un autre travail représentatif (à joindre ou envoyer par mail)

Il est possible d'exposer mes œuvres à l'extérieur : Oui-non

Je suis en contact avec un habitant de Mehaigne et souhaite exposer à un endroit défini :

Oui –non

Si oui, préciser le nom de l'habitant :

Je m'engage à organiser le montage des œuvres le 21 (Jeudi de l'ascension) ou le vendredi 22 mai 2020 et à démonter le dimanche 24 mai en fin de journée.

Divers :

Signature :

Formulaire à envoyer avant le 6 novembre 2019 par courrier ou mail